

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Apprêt Polyester**

Code du produit: WE 2 / 62 K

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Enduit et masticage  
Mastic  
Résine de polyester

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: CIR FRANCE  
2, rue de l'industrie  
74100 Annemasse  
France  
Tél.: +33 (04) 50 37 46 03  
Fax: +33 (04) 50 38 05 87  
eMail: cir.france@wanadoo.fr

Service chargé des renseignements:

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Laboratoire  
+33 (3) 883 737 37  
Centre Anti-Poisons  
Hôpitaux Universitaires  
de Strasbourg  
BP 426  
67091 Strasbourg Cedex

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

### Nom du produit: **Aprêt Polyester**

(suite de la page 1)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· Stockage:

#### · **2.2 Éléments d'étiquetage**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

styrène

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

**Nom du produit:** **Apprêt Polyester**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

CAS: 100-42-5 EINECS: 202-851-5 Numéro index: 601-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	12,5-25%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<10%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Numéro index: 030-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485044-40-0000	bis(orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-5%
CAS: 136-52-7 EINECS: 205-250-6 Reg.nr.: 01-2119524678-29-xxxx	bis(2-éthylhexanoate) de cobalt Repr. 2, H361f Aquatic Acute 1, H400 Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412	<1%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119555267-33	xylène (mix) Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<1%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Remarques générales:** Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

**Après inhalation:** Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Dyspnée

Apparition de sueurs

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

### Nom du produit: **Apprêt Polyester**

(suite de la page 3)

- Risques
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Nausées  
Etourdissement  
Vertiges  
Risque d'incidents respiratoires.

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction:
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Eau  
Jet d'eau à grand débit

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un vêtement de protection totale.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.  
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

### Nom du produit: **Apprêt Polyester**

(suite de la page 4)

#### · **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
Eviter la formation d'aérosols.  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.

#### · **Préventions des incendies et des explosions:**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Tenir à l'abri de la chaleur.  
Eviter les chocs et les frictions.  
Porter des chaussures à semelles conductrices.

#### · **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### · Stockage:

##### · **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

##### · **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides.  
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).  
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.  
Ne pas stocker avec les aliments.

##### · **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

##### · Classe de stockage:

3

#### · **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

#### · **8.1 Paramètres de contrôle**

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### **100-42-5 styrène**

VME	Valeur momentanée: 200 mg/m <sup>3</sup> , 46,6 ppm
	Valeur à long terme: 100 mg/m <sup>3</sup> , 23,3 ppm
	R2, risque de pénétration percutanée, (15)

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

**Nom du produit: Apprêt Polyester**

(suite de la page 5)

**141-78-6 acétate d'éthyle**VME Valeur à long terme: 1400 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm**1330-20-7 xylène (mix)**VME Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

## · DNEL

**100-42-5 styrène**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,1 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	406 mg/kg bw/day (ARB) 343 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-306 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 174,25-182,75 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	85 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 10,2 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	63 mg/kg bw/day (ARB) 37 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1.468 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 734 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	734 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 367 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,83 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	83 mg/kg bw/day (ARB) 83 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 2,5 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,0558 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,235 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 0,037 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**1330-20-7 xylène (mix)**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,6 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	180 mg/kg bw/day (ARB) 108 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 174 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	77 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 14,8 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

## · PNEC

**100-42-5 styrène**

PNEC (wässrig)	5 mg/l (KA) 0,0028 mg/l (MW) 0,028 mg/l (SW) 0,04 mg/l (WAS)
----------------	---

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

**Nom du produit: Apprêt Polyester**

(suite de la page 6)

PNEC (fest)	0,2 mg/kg Trockengew (BO) 0,0614 mg/kg Trockengew (MWS) 0,614 mg/kg Trockengew (SWS)
<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
PNEC (wässrig)	650 mg/l (KA) 0,024 mg/l (MW) 0,24 mg/l (SW) 1,65 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,148 mg/kg Trockengew (BO) 0,115 mg/kg Trockengew (MWS) 1,15 mg/kg Trockengew (SWS)
<b>136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt</b>	
PNEC (wässrig)	0,37 mg/l (KA) 0,00236 mg/l (MW) 0,00051 mg/l (SW)
PNEC (fest)	10,9 mg/kg Trockengew (BO) 9,5 mg/kg Trockengew (MWS) 9,5-11,2 mg/kg Trockengew (SWS)
<b>1330-20-7 xylène (mix)</b>	
PNEC (wässrig)	6,58 mg/l (KA) 0,327 mg/l (MW) 0,327 mg/l (SW) 0,327 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	2,31 mg/kg Trockengew (BO) 12,46 mg/kg Trockengew (MWS) 12,46 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Équipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

### Nom du produit: Apprêt Polyester

(suite de la page 7)

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

ARRETIL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (<http://debstoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

#### · Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  6, 480 min

#### · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)

Vitoject (KCL, Art\_No. 890)

#### · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)

#### · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc chloroprène

Gants en cuir

Gants en tissu épais

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

### Nom du produit: **Apprêt Polyester**

(suite de la page 8)

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux solvants

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.· Aspect:

Forme: Visqueuse

Couleur: Gris

· Odeur: Caractéristique· valeur du pH: non applicable· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 76 °C

· Point d'éclair -4 °C· Température d'inflammation: 460 °C· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.· Limites d'explosion:

Inférieure: 1,2 Vol %

Supérieure: 8,9 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 6 hPa· Densité à 20 °C: 1,63 g/cm<sup>3</sup>· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 3.500 mPas

Cinématique: Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 25,9 %

Teneur en substances solides: 73,1 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Polymérisation par dégagement de chaleur.

Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.

Réactions aux alcalis (lessives alcalines).

Réactions aux acides.

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

· **10.4 Conditions à éviter**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

**Nom du produit: Apprêt Polyester**

(suite de la page 9)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Composés phosphorés organiques  
Possible en traces.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**ATE (Acute Toxicity Estimates)**

Inhalatoire	LC50/4 h	>58,6 mg/l (rat)
-------------	----------	------------------

**100-42-5 styrène**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	LC50/4h	9,5 mg/m <sup>3</sup> (mouse)
	LC50/4 h	11,8 mg/l (rat)
	NOAEC	4,34 mg/l (rat)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral	LD50	4.100 mg/kg (mouse)
		5.620 mg/kg (rat)
		4.934 mg/kg (rbt)
Dermique	NOAEL-Werte	900 mg/kg (rat)
		>18.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50	58 mg/l (rat)
	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)
	LC50/1h	200 mg/l (rat)
	LC50/8h	5,86 mg/l (rat)
	LC50/48h	333 mg/l (Leuciscus idus)

**7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,7 mg/l (rat)

**1330-20-7 xylène (mix)**

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4h	29.000 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/4 h	21,7 mg/l (rat)
	LC50/48h	86 mg/l (Leuciscus idus)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

### Nom du produit: **Apprêt Polyester**

(suite de la page 10)

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

#### **100-42-5 styrène**

EC50/96h	0,15-3,2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50	500 mg/l (BES) (ISO Vorschrift 8192-1986 E)
	5,5 mg/l (Photobac. phosphoreum)
IC50/72h	4,9 mg/l (green alge)
	1,4 mg/l (selenastrum capricornutum)
IC5/8d	>200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC10/16h	72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/16h	>72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/8d	>200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC50/72u	>1-<10 mg/l (green alge)
EC20/0.5h	140 mg/l (BES) (OECD 209)
NOEC/21d	1,01 mg/l (daphnia magna)
EC10	0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/48h	0,56 mg/l (green alge)
	3,3-7,4 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,46-4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>1-<10 mg/l (piscis)
	19,03-33,53 mg/l (lem)
	3,24-4,99 mg/l (pimephales promelas)
	6,75-14,5 mg/l (Pimephales promelas)
	58,75-95,32 mg/l (poecilia reticulata)
LC50/72h	4,9 mg/l (green alge)

#### **141-78-6 acétate d'éthyle**

EC50/96h	220 mg/l (Pimephales promelas)
EC10/18h	2.900 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	610 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)
	5.600 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
IC50/48h	3.300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC 0	29,3 mg/l (rat)
NOELR/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/21d	2,4 mg/l (daphnia magna)
EC10	2.900 mg/l (pseudomonas putida)

(suite page 12)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

**Nom du produit: Apprêt Polyester**

(suite de la page 11)

EC50/48h	3.300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	230 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	230 mg/l (Pimephales promelas)
<b>7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc</b>	
EC50/48h	28,2 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	<0,3 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/48h	<1,7 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,28 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC50/96h	<5,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
<b>136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt</b>	
IC50/72h	528 mg/l (green alge)
<b>1330-20-7 xylène (mix)</b>	
EC50/24h	>175 mg/l (bacteria)
	165 mg/l (daphnia magna)
EC50	10 mg/l (bacteria)
IC50	96 mg/l (BES)
	1 mg/l (daphnia magna)
LC50	2 mg/l (piscis)
LC50/24h	32 mg/l (Iepomis macrochirus)
IC50/72h	2,2 mg/l (green alge)
	3,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	2,1-7,4 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	4,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	16,9 mg/l (carassius auratus)
	1,57 mg/l (Cyprinus carpio)
	3,77-13,5 mg/l (piscis)
	20,9 mg/l (Iepomis macrochirus)
	7,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	8,9-16 mg/l (pimephales promelas)

• **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Effets écotoxiques:

• Remarque: Nocif pour les poissons.

• Autres indications écologiques:

• Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

• **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 13)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

**Nom du produit: Apprêt Polyester**

(suite de la page 12)

## · Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

## · Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyagerecommandé:

Alcool

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU**· ADR, IMDG, IATA

UN3269

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
POLYESTER RESIN KIT· IMDG, IATA· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR· Classe  
· Étiquette3 (F1) Liquides inflammables.  
3· IMDG, IATA· Class  
· Label3 Liquides inflammables.  
3· **14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**· Marine Pollutant:

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**· No EMS:

Attention: Liquides inflammables.

· Stowage Category

F-E, S-E

A

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:· ADR· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: See

(suite page 14)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

### Nom du produit: Apprêt Polyester

(suite de la page 13)

· <u>Catégorie de transport</u>	3
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	D/E
· <u>Remarques:</u>	Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 450 l
· <u>IMDG</u>	5L
· <u>Limited quantities (LQ)</u>	Code: See SP340
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 30 l
· <u>Remarques:</u>	
· <u>IATA</u>	
· <u>Remarques:</u>	Sans composant du durcisseur: 3/III UN 1866 Resin Solution
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I      Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO      P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas      5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut      50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII      Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail:      Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- Classe de pollution des eaux:      Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- VOC EU      422,8 g/l
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**      Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes      H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.

(suite page 15)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.04.2019

Numéro de version 19

Révision: 17.04.2019

### Nom du produit: **Apprêt Polyester**

(suite de la page 14)

- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique:
- Contact:
- Acronymes et abréviations:

#### Laboratoire

Dieter Zimmermann

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3